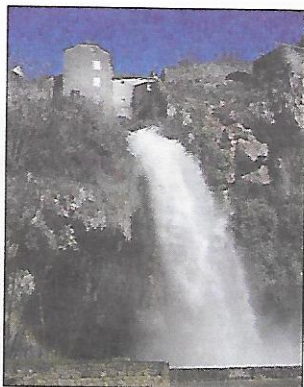


Assemblée Générale de Ranimons la cascade : le combat continue !



Cascade de Salles-la-Source



L'assemblée générale de l'association pour continuer la lutte

C'est encore une fois masqués que se sont rencontrés dernièrement les adhérents de l'association «Ranimons la cascade !» de Salles-la-Source pour leur Assemblée Générale. Cette rencontre a permis de faire un point complet et actualisé de la situation.

Avantageux, le régime de production l'est également grâce à la «Fraude au CODOA». Le CODOA, c'est l'autorisation de produire pour une puissance donnée délivrée par l'Etat. En contrepartie d'investissements réalisés par l'exploitant, l'électricité lui est payée à un tarif double.

Problème, il n'a pas réalisé les investissements auxquels il s'est engagé mais bénéficie quand même du tarif préférentiel sans que l'Administration n'y voit à redire...

De même, en s'appuyant sur ce CODOA qui lui permet encore de produire pour 530 kW, il a signé en 2012 un contrat avec EDF pour produire 1150 kW ! L'affaire a été régularisée deux ans plus tard mais les faits ont été signalés au procureur de la république de Rodez il y a trois ans et demi. Celui-ci, à la surprise des adhérents, ne bouge pas. Le procureur général de Montpellier alerté a

même dû récemment lui demander de répondre sans délai à l'association qui comprendrait mal que de telles fraudes ne soient pas sanctionnées.

La fraude dénoncée par l'association ne s'arrête pas là. Celle-ci s'impatiente face à un procès en appel qui tarde. L'exploitant a en effet été condamné pour abus de biens sociaux en 2018 mais a fait appel. La peine n'est donc pas encore applicable. Le président de la cour d'appel de Montpellier vient de prévenir l'association que ce procès si attendu aurait lieu au cours du dernier trimestre de 2021.

Devant le peu de cas de l'Administration pour le travail constant et sérieux de l'association (la préfète n'a pas jugé bon de recevoir ses responsables depuis son arrivée en Aveyron en août 2020 !), l'association a décidé de mobiliser à nouveau les élus. Le président de l'association pour sa part -mais de manière indépendante- s'est engagé comme candidat pour les élections départementales dans le cadre du Printemps Aveyronnais. Il compte bien durant sa campagne porter devant les médias l'affaire de la cascade.

JMN

«L'affaire de la cascade» de Bernard Gauvain

La cascade de Salles-la-Source a récemment été mise en valeur par des timbres à son image édités en partenariat avec la Poste. Devant le succès, ils en sont aujourd'hui à la cinquième édition. L'ouvrage sur «l'affaire de la cascade» récemment paru a aussi été un succès. Ce livre raconte par le détail le parcours éprouvant qu'ont dû subir les défenseurs de la cascade face à une administration dont le travail a été qualifié de «fiasco administratif» par la mission d'inspection interministérielle venue à Salles-la-

Source en 2015. En dépit des préconisations de cette inspection, l'usine hydroélectrique fonctionne toujours. Pire : les biens qui devaient par décret ministériel revenir à l'Etat en 2006 sont toujours dans la main de l'exploitant qui continue à turbiner sous ce régime très avantageux. Le livre raconte aussi l'histoire de la cascade, des moulins et de l'usine hydroélectrique installée sans autorisation dans les années 1930, donnant naissance ainsi à des conflits sans fin.

JMN



L'affaire de la cascade de Bernard Gauvain